

MADIÈRE **infos**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°20 - Janvier 2015

LE MOT DU MAIRE

Et voici 2015 ! En cette nouvelle année, le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux en espérant que 2015 apporte à chacun et chacune d'entre nous, ce que nous souhaitons de meilleur pour nos vies respectives. **Une bonne santé**, en premier lieu sans laquelle notre existence au quotidien ne peut se vivre et s'apprécier à sa juste valeur. **Le travail ensuite**, qui est le pilier essentiel pour notre épanouissement personnel.

Santé et travail sont généralement la base du **bonheur**, que l'on peut trouver aussi, suivant la situation de chacun, dans la vie familiale, et avec ses amis. Enfin **la paix**.

Le 7 Janvier notre pays a vécu des moments tragiques. **La barbarie** la plus ignoble est venue frapper la République en plein cœur dans ce qu'elle a de plus précieux : **la liberté d'expression**, et donc, **la liberté tout court**. **Le fanatisme** qui nourrit le **terrorisme** se caractérise par des actions, certes esseulées, parfois imprévisibles, mais toujours d'une grande cruauté, auxquelles viennent s'ajouter d'insupportables grosses pincées d'antisémitisme.

Le peuple français, outré et blessé, a immédiatement réagi et a éprouvé le besoin de se réunir sur les places publiques. **Ces grands rassemblements** ont démontré deux choses : d'abord qu'au-delà de nos différences, **politiques, culturelles, confessionnelles et autres...**, le « **vivre ensemble** » est réellement possible, prouvé par cette réaction saine et spontanée des citoyens ; ensuite que le peuple ne cèdera pas face au **chantage et à la barbarie**.

Ceci étant, **tous ces rassemblements** aussi nécessaires et imposants soient-ils, ne résoudront en rien le problème de fonds.

Désormais, l'**Etat** doit exercer une plus grande surveillance des individus susceptibles d'accomplir

des actes terroristes, afin de les arrêter avant qu'ils commettent des attentats comme ce fût le cas dernièrement en Belgique ; **exiger ensuite**, une plus grande **fermeté et sévérité** envers ceux qui, non seulement, refusent de respecter les lois de **notre république laïque**, mais veulent les combattre pour les mettre à mal.

Ensuite la nécessité de rechercher les réelles et différentes origines de ce qu'alimente le **terrorisme** et d'en tirer les conséquences. Concernant **la laïcité**, le rôle de l'éducation est primordial. Il semble impératif de remettre au goût du jour, de **véritables cours d'instruction civique** à l'école primaire pour que tous les enfants qu'ils soient français d'origine française ou français d'origine étrangère apprennent ce qu'est une république laïque, comment elle fonctionne et l'obligation qui est faite à tous les citoyens de **la respecter** et d'en **appliquer les lois**. Comme l'indique l'article de la constitution « **la République est une et indivisible** ». Depuis plus de 30 ans, on a trop laissé **l'esprit communautaire** se développer au détriment de **l'esprit républicain et laïque**.

La vie quotidienne a repris son cours, avec une **situation économique** toujours très difficile, en France et en Europe, créant un nombre de demandeurs d'emploi, hélas, toujours à la hausse ; **l'emploi, le pouvoir d'achat**

et la sécurité sont les principales préoccupations des citoyens. Alors espérons que 2015 soit l'année du renouveau que l'on pourrait résumer par : **créer, innover et entreprendre**.



Jean DEJEAN

INFOS PRATIQUES

DETECTEUR DE FUMÉE OBLIGATOIRE

A compter du 8 mars 2015, tout lieu d'habitation devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée normalisé. Les détecteurs de fumée installés en Europe doivent être certifiés EN54-7, ils sont différents des détecteurs de monoxyde de carbone que la fumée seule ne déclenche pas. C'est au propriétaire que revient l'obligation d'achat et d'installation ; les occupants de l'habitation seront les responsables de l'entretien du ou des détecteurs. Pour les propriétaires qui ne seront pas en règle en 2016, les assureurs pourront revoir à la hausse le montant des primes. Ces détecteurs peu onéreux peuvent sauver des vies, notamment pendant le sommeil ; il est donc conseillé d'en placer un par étage, près des chambres, accroché au plafond.

ATTENTION : Ne répondez pas favorablement aux propositions que l'on peut vous faire par téléphone, elles correspondent souvent à des arnaques !

CONTROLE AMIANTE

Courant octobre 2014, nous avons fait réaliser une étude technique, concernant l'amiante, pour les bâtiments communaux recevant du public : salle polyvalente, mairie et bâtiments annexes. Ces travaux, rendus obligatoire par la loi, ont été réalisés par une entreprise ariégeoise agréée par le Bureau VERITAS, Certification France. Des prélèvements ont été effectués sur différents matériaux, notamment faux plafonds et autres, et ont fait l'objet d'une analyse complète. Suite à ces travaux le « rapport de mission officiel de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante » nous a été remis avec le dossier technique, faisant apparaître l'absence totale d'amiante à l'intérieur des divers bâtiments communaux.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les 22 et 29 Mars prochains auront lieu les élections cantonales que la nouvelle loi a baptisé « Elections départementales ». Désormais, suite au redécoupage de la carte cantonale, l'ARIEGE comptera à la suite de ce scrutin 13 cantons, qui vont remplacer les 22 actuels. Autre nouveauté, chaque nouveau canton sera géré par deux conseillers départementaux, une femme et

un homme. (Binôme) Notre département comptera à partir du 30 mars 26 conseillers départementaux et non plus 22. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

COLLECTE SACS JAUNES

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin d'information le planning, pour l'année 2015, du ramassage des sacs jaunes qui s'effectue tous les 15 jours. Pour la collecte des encombrants, appareils ménagers et autres, n'hésitez pas à prendre contact avec le SMECTOM du Plantaurel au 05 61 68 02 02 qui vous indiquera le jour précis de la collecte.

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant le vol de bijoux et du numéraire mais aussi des matériels et matériaux en entreprises. Devant ce phénomène préoccupant la Préfecture nous invite à utiliser le dispositif « opération tranquillité absence ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la Gendarmerie Nationale de Pamiers pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

EMPLOI DU FEU DANS LES ESPACES NATURELS COMBUSTIBLES

Les services de la Préfecture nous demandent de rappeler les principales règles en vigueur concernant l'incinération des végétaux dans les espaces naturels.

- L'incinération des végétaux coupés et des végétaux sur pied est interdite du 1er juillet au 15 septembre.
- L'incinération des végétaux coupés est RÉGLEMENTÉE du 1er janvier au 31 mars et du 16 septembre au 31 octobre, et AUTORISÉE du 1er avril au 30 juin et du 1er novembre au 31 décembre.
- Hors période d'interdiction, l'incinération des végétaux sur pied est également réglementée.
- Pendant les périodes d'autorisation (du 1er avril au 30 juin et du 1er novembre au 31 décembre) l'incinération des végétaux cou-

pés par le propriétaire peut être effectuée sans déclaration préalable en mairie.

- En cas de non-respect des règles, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. Un document officiel leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens.

PROLONGATION DUREE DE VALIDITE DES C.N.I.

Depuis le 01 janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité sécurisées (en plastique) délivrées à des personnes majeures, entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, passe de 10 ans à 15 ans automatiquement et sans faire aucune démarche. Par contre, les cartes d'identité délivrées avant le 02 janvier 2004 ne sont valables que 10 ans et dans ce cas vous devez procéder à leur renouvellement le plus rapidement possible. D'autre part, les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conservent dans tous les cas, une durée de validité de 10 ans.

RAPPEL DE COORDONNEES TELEPHONIQUES

- VEOLIA eau 05 61 67 19 65 : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification doivent être effectuées en mairie
- SMECTOM 05 61 68 02 02 : N'hésitez pas à contacter le SMECTOM DU PLATAUREL pour le ramassage des encombrants et des déchets verts dont les trois premiers enlèvements (par an) sont gratuits.
- Gendarmerie Nationale de Pamiers : 05 34 01 20 70
- Le Maire : Personnel : 05 61 67 12 93, Portable : 06 67 19 89 96, Mairie : 05 61 67 14 50 ■

VIE SOCIALE

R.P.I. du Terrefort

- **Le carnaval du R.P.I.** aura lieu le vendredi 27 Février 2015 à ESCOSSE. Après le défilé, un goûter clôturera la journée à l'école d'ESCOSSSE ;
- **Une fois par trimestre**, les élèves de l'école se rendent au cinéma afin de voir 3 films dans l'année scolaire autour d'un thème défini. Pour les élèves de Grande section, du cours primaire et du cours élémentaire 1, le thème est le **film d'animation** et pour les CE2, CM1 ET CM2, c'est le **film fantastique**.
- Notons également que les élèves se rendent une fois par mois à la **médiathèque du Terrefort** le mardi après-midi afin d'emprunter des livres. Ils bénéficient aussi d'animations ou de lectures proposées par les bénévoles qui y travaillent. **Les élèves de cycle 3** se rendront à la **piscine de Pamiers** chaque lundi matin après les vacances d'hiver, pour une série de 10 séances au total.
- **La classe de CE1** de Mme LASSALLE effectuera une **sortie scolaire de 3 jours au mois de Mai**, dont le thème et la destination seront fixés plus tard.

MEDIATHEQUE

Nous rappelons que la médiathèque d'ESCOSSSE, située rue du Couloumié est à la disposition des citoyens du Terrefort et ouverte au public **le mercredi** de 15 h à 18 h, **le vendredi** de 15 h à 18 h et **le samedi** de 10 h à 12 h.

« la lettre du centenaire » de la guerre 1914-1918

Les personnes passionnées par

l'histoire de la guerre 1914-1918 en Ariège, peuvent se procurer en mairie la « *lettre du Centenaire* » éditée par trimestre.

CONSEIL MUNICIPAL

Comme chaque année, le **Conseil Municipal** prépare un programme

de travaux pour l'année à venir.

Rénovation de voies communales, **curage de fossés**, **travaux d'entretien** des bâtiments communaux seront encore et toujours les priorités pour 2015. ■



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PAMIER

Amélioration de l'habitat

Nous vous rappelons que le service « **habitat logement** » de la Communauté de Communes renseigne gratuitement les administrés qui souhaitent connaître les possibilités pour l'obtention de subventions. Un accompagnement est prévu dans la constitution du dossier. Dans tous les cas et pour tous renseignements, il convient de s'adresser, **avant le début des travaux**, à la Communauté de communes, 5 rue de la maternité à Pamiers en prenant rendez-vous (au 05 34 01 21 73). Vous pouvez également bénéficier d'informations concernant l'obtention de subventions complémentaires proposées par l'ANAH, le Conseil Régional et autres. Les principales aides de la communauté de communes dont peuvent bénéficier les propriétaires de logement concernent :

1. **Opération façade** : pour les propriétés situées dans le secteur du village, qui souhaitent rénover leurs façades



2. **Opération solaire** : pour l'installation d'un système d'eau chaude sanitaire

3. **Opération récupérateur d'eau de pluie** pour l'achat et l'installation des matériels nécessaires pour la récupération et l'utilisation

de l'eau pluviale.

4. **Amélioration des logements locatifs ainsi que les résidences principales**, suivant les critères très précis, par rapport aux différents types de travaux envisagés. ■

Associations

Comité des fêtes

La fête locale de MADIÈRE aura lieu les 6 et 7 juin prochain. Le programme détaillé vous sera adressé avec le bulletin d'informations du mois de Mai. Courant mars, une soirée à thème sera organisée, la date et le programme vous seront adressés fin février. ■



ETAT CIVIL

Naissances :

le 15 décembre 2014 Léa CORON-LACROIX, au foyer de Jeannette LACROIX qui a vécu ses vingt premières années au hameau Le Vinaigre et d'Anthony CORON

Le 06 janvier 2015 Loan LABAT, au foyer de Nathalie BLANDINIÈRES du Pal et de Laurent LABAT

Décès :

Odette AURIOL née COUSSY, est décédée le 17 novembre 2014 à l'âge de 89 ans

Elise LACOSTE Née ESTRADÉ, est décédée le 27 novembre 2014 à l'âge de 92 ans

Jean LOZE est décédé le 3 décembre 2014, à l'âge de 86 ans ; Ancien conseiller municipal de MADIÈRE de 1959 à 1995.

Quelques anniversaires de Mariage en 2015

50 ans de mariage : ESTRADÉ Georges et RUMEAU Jeannette.

RUMEAU Olivier et ROUILLON Josette

55 ans de mariage : BLANDINIÈRES René et DOUMENC Marie-Thérèse.

NICOL Yvon et DARAUD Noémie ■